

Image not found or type unknown



# Publicité associative : les supports autorisés

Fiche pratique publié le 17/10/2014, vu 528 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

**Pour faire connaître les produits et services de votre entreprise, de nombreux supports sont à votre disposition : envoi d'emails, distribution de prospectus de la main à la main, dépôt de publicités dans les boîtes aux lettres... Dans tous les cas, vous devrez respecter certaines règles.**

Ce sont les maires (le préfet de police pour Paris) qui fixent la réglementation applicable à la distribution de prospectus sur la voie publique.

[Voir le détail](#)